



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 22C/07/10

Date de convocation : 08 novembre 2022	Nombre de conseillers	
Date de publication : 18 novembre 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 51 Pouvoirs : 8 Votants : 59

Objet : Remise partielle du montant pour « Participation au Financement de l'Assainissement Collectif » (PFAC) au RPC Les Hirondelles de La Neuville-Roy

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Brunvillers la Motte, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM Nicolas DESANDERE (suppléant de M. COULON Olivier), DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES ERCOLANO Magali, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FRION Arnaud (suppléant de M. GREVIN Régis), FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), MM LEDENT Didier, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM DENEUFBOURG Xavier, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, THEOPHILE Pascal, MME VERMEULEN Christèle.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT

Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM LEFEBVRE Philippe, MATRON Matthias, MERLIN Bernard, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. Jean-Charles LEFEVRE (Avrechy) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. Jean-Paul BALTZ (Le Mesnil sur Bulles) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamilia (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Jean-Michel HOEDT et MME Isabelle DA SILVA

Le regroupement pédagogique concentré « Les Hirondelles » situé à La Neuville-Roy et regroupant les communes de La Neuville-Roy, Léglantiers, Montiers, Pronleroy et Wacquemoulin, comme tout administré raccordé au réseau d'assainissement collectif de la collectivité, est redevable de la Participation au Financement pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Le montant de la PFAC qui s'applique sur ce secteur a été fixé par délibération en date du 30 mars 2015, par le comité syndical du SIA du Moulin. Pour une école de cycle 1, 2, 3, il est de 25 € HT par élève, calculé en fonction de la capacité maximale autorisée.

Pour le RPC des Hirondelles, selon le procès-verbal E2018.0431 établi par le SDIS 60, cette capacité maximale est de 360 élèves ; ce qui établit un montant de PFAC à 9 000 € HT (= 25 € x 360 élèves).

Le syndicat a été informé au début de l'année 2022 du montant de la somme à payer. Jugeant ce montant disproportionné, son président a sollicité la communauté de communes afin d'obtenir une remise partielle de cette PFAC.

Le Conseil,

Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;
Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération CS 2015-08 du 30 mars 2015 du comité syndical du SIA du Moulin relative au montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
Vu la demande de remise partielle adressée par le président du RPC des Hirondelles à la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant l'intérêt de ne pas pénaliser les actions du syndicat à destination des enfants ;

Sur proposition du Président après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents moins 1 abstention,

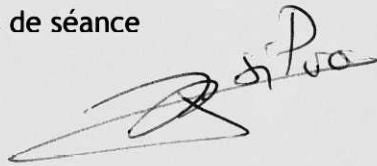
DECIDE d'accorder au RPC Les Hirondelles de La Neuville-Roy une remise partielle de 50 % sur le montant de la PFAC due par le SIA du Moulin

FIXE en conséquence le montant de la PFAC à 4 500 € HT correspondant à la moitié du montant initial ;

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Les secrétaires de séance



Jean-Michel HOEDT et Isabelle DA SILVA



Acte publié ou notifié le 18 novembre 2022

Le Président



Frans DESMEDT